

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Jean-Michel DUBOIS (suppléant de Véronique MAISON) - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT – Sylvain QUOIRIN - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Didier IDEs - Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEY

Pouvoirs : Daniel ALLANIC donne pouvoir à Jacques BALOUP
Jean-Luc PREVOST donne pouvoir à Rémi GAUTHERON

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	32
Votes Pour :	32
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	01

N° 22/2023

Objet : Attribution d'aides concernant les appels à projet : « Rénovation énergétique partielle des bâtiments publics – Bouquet de travaux » et « Développement des Energies Renouvelables »

La rénovation énergétique des bâtiments est un axe majeur dans la transition énergétique. Les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs que s'est fixé la France. Pour sensibiliser et inciter les particuliers à s'engager dans une telle démarche de maîtrise de l'énergie, les collectivités se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

Le SDEY a lancé plusieurs appels à projets afin de renforcer sa politique en faveur des actions de Maîtrise de l'Énergie, avec pour objectif de soutenir financièrement et techniquement les collectivités de l'Yonne dans la réalisation de projets de rénovation de bâtiments publics performants en matière d'efficacité énergétique.

Les règlements d'intervention des appels à projets précisent les exigences à respecter.

Ci-dessous la liste des projets, des collectivités adhérentes au service « Conseil en Energie Partagé », soumise à analyse de la commission « Transition Energétique » :

Collectivité	Bâtiment	Principaux travaux de rénovation énergétiques	Montants éligibles	Aides SDEY octroyées <i>(Déduction faite d'un forfait contrôle CEE)</i>
JUSSY	Bar-Epicerie	- Solaire photovoltaïque en autoconsommation - Isolation par extérieur et plancher bas - Luminaires LED	95 468.62 €	13 604.90 €
HAUTERIVE	Logement <i>(Les cornets)</i>	- Fenêtres - Isolation du plancher bas, des murs par l'intérieur, des combles perdus - PAC air / eau - VMC	45 606.54 €	6 362.11 €
VILLENAVOTE	Mairie	- PAC air / eau	14 535.70 €	2 027.73 €
DANNEMOINE	Mairie Salle conseil 31 rue Bailly	- Fenêtres - Porte isolante donnant sur l'extérieur - VMC Simple flux	9 717.00 €	1 355.52 €
SEMENTRON	Mairie Salle des fêtes Bibliothèque	- Fenêtres et porte fenêtres - Chauffage PAC Air/Air et radiateurs à inertie - Système de régulation non automatisée - Chauffe-eau instantané - Luminaires LED	31 468.08 €	4 389.80 €
				27 740.06 €

L'aide financière sera versée après réception des travaux, sur présentation des justificatifs. Le SDEY se réserve le droit de ne pas verser la subvention ou de réclamer le remboursement de l'intégralité de la somme versée en cas de manquement du maître d'ouvrage à ses obligations stipulées dans le règlement d'attribution.

Vu les règlements d'attribution du SDEY concernant les appels à projets « rénovation énergétique partielle des bâtiments publics – Bouquet de travaux »,

Vu le règlement financier en vigueur,

Vu les demandes d'aides présentées par les communes,

Vu les avis de la Commission « Transition Energétique »,

Après en avoir délibéré, le comité départemental, par 33 voix pour, Monsieur Jacques BALOUP ne prenant pas part au vote :

- **Approuve** l'attribution des aides ci-dessus mentionnées ;
- **Autorise** le Président à signer tout document afférant à ces dossiers, notamment les conventions de financement et les conventions de CEE.

Fait et délibéré en séance

Le 29 mars 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY